



## **NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

#### Sommaire

- I Le cadre général
- II Le budget principal
- III Le budget annexe campings

#### **I Le cadre général**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. Elle permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune ([audinghen-capgrisnez.fr](http://audinghen-capgrisnez.fr)).

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées,
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les

informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le comptable public dans son compte de gestion.

Le compte administratif de l'exercice 2023 a été approuvé le 11 avril 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

## II Le budget principal

### Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement (y compris report du résultat de l'exercice 2022)	848 581,53
Dépenses de fonctionnement	641 033,23
<b>Résultats de l'année 2023</b>	<b>+ 207 548,30</b>

#### ⇒ Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, on y trouve :

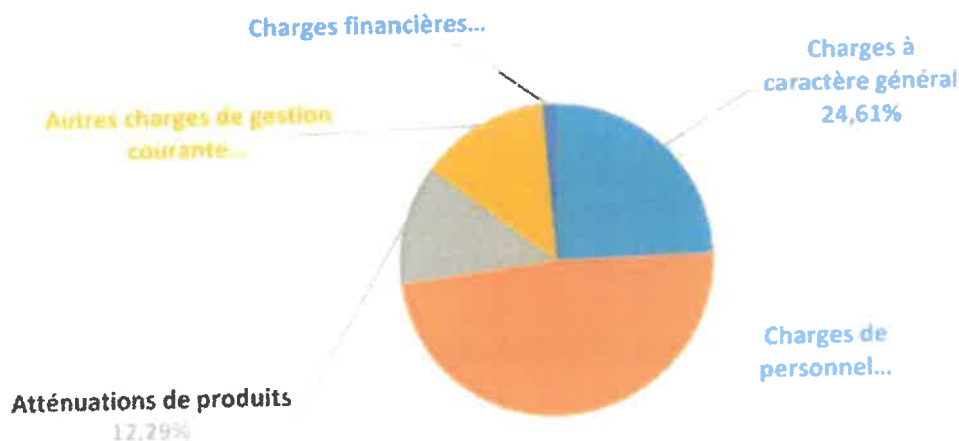
- Les charges à caractère général (chapitre 011)  
Ce chapitre retrace toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies...  
Un montant d'environ 30 000 € a été consacré à la réfection de routes et talus suite aux inondations, au débroussaillage d'accotements routiers, à la remise en état de caniveaux et regards rue de Todincthun et route du Gris-Nez.  
Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 157 785,69 €.
- Les charges de personnel (chapitre 012)  
Ces dépenses s'élèvent à 309 977,14 € pour l'année 2023. Elles étaient de 302 456,95 € en 2022.
- Atténuations de produits (chapitre 014)  
Il s'agit du reversement du FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources).
- Autres charges de gestion courante (chapitre 65)  
Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les tablettes offertes aux enfants de l'école partant en 6<sup>ème</sup>, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les autres contributions (participation au centre aéré, service ADS, les entrées piscine pour les enfants de l'école). Ces charges s'élèvent à 85 660,93 €.  
En 2023, les subventions aux associations ont été attribuées pour un montant de 1 520,00 €.

- Charges financières (chapitre 66)  
Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 8 803,47 €.

### Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	185 046,93	157 785,69	- 14,73 %
012	Charges de personnel	302 456,95	309 977,14	+ 2,42 %
014	Atténuations de produits	78 806,00	78 806,00	/
042	Opérations d'ordre	19 080,00	/	/
65	Autres de charges de gestion	72 492,26	85 660,93	+ 18,16 %
66	Charges financières	3 950,10	8 803,47	+ 55,13 %
Total des dépenses		661 832,24	641 033,23	- 3,14 %

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



### ⇒ Les recettes de fonctionnement :

- Atténuations de charges (chapitre 013)  
Il s'agit de la participation de l'Etat à l'embauche d'un contrat aidé et du remboursement des salaires pour les agents en arrêt maladie pour un montant de 6 299,72 €.
- Produits des services et du patrimoine (chapitre 70)  
Les produits proviennent principalement des ventes de concessions dans le cimetière, des redevances de l'occupation du domaine public, de la cantine et garderie.  
À noter que le remboursement des dépenses réalisées par le budget principal pour le fonctionnement des terrains de campings municipaux n'a pas été réalisé (98 000 €).

- **Les impôts et taxes (chapitre 73)**

**La fiscalité**

	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023
Taxe habitation			16,47
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,47*	31,47	31,47
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	21,54	21,54	21,54
Cotisation foncière des entreprises	18,77	18,77	18,77

\* En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties ont été fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales (le taux départemental étant de 22,26).

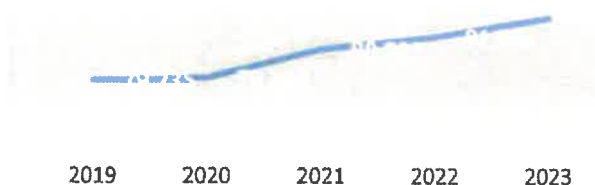
- **Dotations et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante.

**La dotation globale de fonctionnement**

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant en €	79 235	79 288	80 732	81 384	82 327

**ÉVOLUTION DGF**



Le chapitre 74 regroupe également les allocations compensatrices et dotations versées par l'Etat, le FCTVA, la participation de la commune de Bazinghen au fonctionnement de l'école...

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés, la location de la salle des fêtes mais également d'une indemnisation pour le sinistre des dalles de la place.

## Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
002	Excédent de fonctionnement reporté	163 952,68	155 432,99	- 5,19 %
013	Atténuations de charges	3 377,61	6 299,72	+ 86,51 %
042	Opérations d'ordre	13 320,00	0,00	- 100 %
70	Produits des services	125 159,50	25 807,22	- 79,38 %
73	Impôts et taxes	406 517,30	438 229,41	+ 7,8 %
74	Dotations et participations	142 915,14	168 425,85	+ 17,85 %
75	Autres produits	34 691,17	54 386,34	+ 56,77 %
77	Produits exceptionnels	47 331,83	0,00	- 100 %
<b>Total des recettes</b>		<b>937 265,23</b>	<b>848 581,53</b>	<b>- 9,46 %</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

### Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement (y compris report du résultat de l'exercice 2022)	590 776,05
Dépenses d'investissement	339 683,20
<b>Résultats de l'année 2023</b>	<b>+ 251 092,85</b>

### Restes à réaliser :

Recettes	737 436,76
Dépenses	201 317,34

## ⇒ Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

### - Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 100 735,36 € en 2023.

À noter qu'un remboursement anticipé d'un prêt contracté auprès de Dexia Crédit Local en janvier 2009 pour l'acquisition d'un immeuble situé Grand Place a été effectué sur l'exercice 2023 pour un montant en capital de 60 000 €.

Pour mémoire, la commune a deux emprunts contractés, à taux fixes, auprès du Crédit Agricole :

- L'un contracté en septembre 2022 pour la restauration de l'église
- L'autre contracté en décembre 2017 pour financer le réaménagement de la mairie.

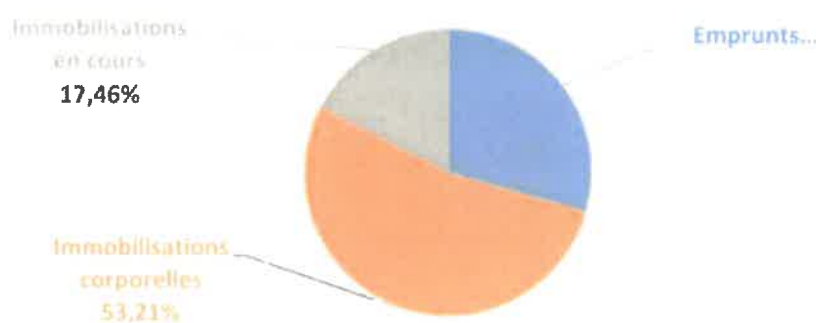
Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 262 177,67 €.

### - Immobilisations corporelles et en cours (chapitres 21 et 23)

Les principaux investissements réalisés en 2023 pour un montant de 238 947,84 € (contre 22 737,30 € en 2022) sont les suivants :

- Acquisition d'un columbarium (5 428,80 €)
- Réhabilitation du logement rue Principale (75 768,29 €)
- Toiture de la boulangerie (42 833,81 €)
- Travaux de voirie route de Warincthun, réalisation de voies de garages rue Codincthun, route du Hamel et route d'Onglevert (55 968,00 €)
- Achat d'un projecteur pour l'école (432,99 €)
- Achat d'un broyeur (2 388,00 €)
- Dépenses liées à l'église : sondages des bétons-investigations, travaux de sécurisation du clocher, maîtrise d'œuvre, rémunération architecte (56 127,95 €)

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



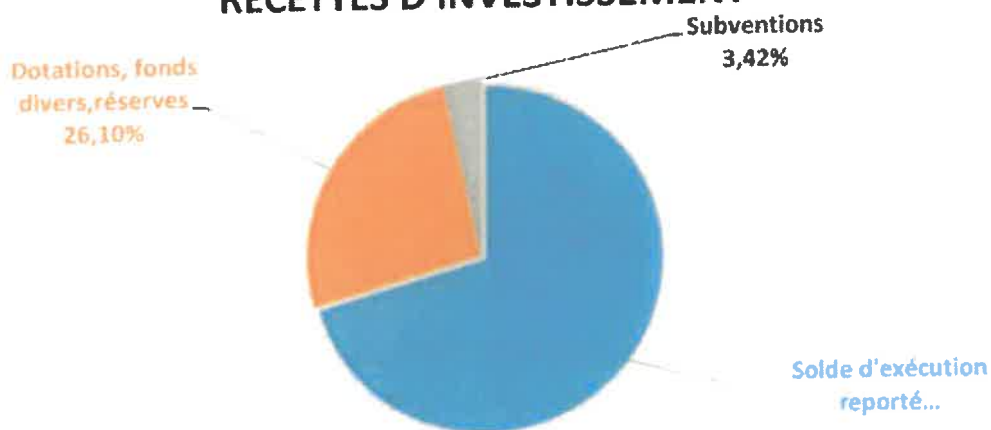
## ⇒ Les recettes d'investissement :

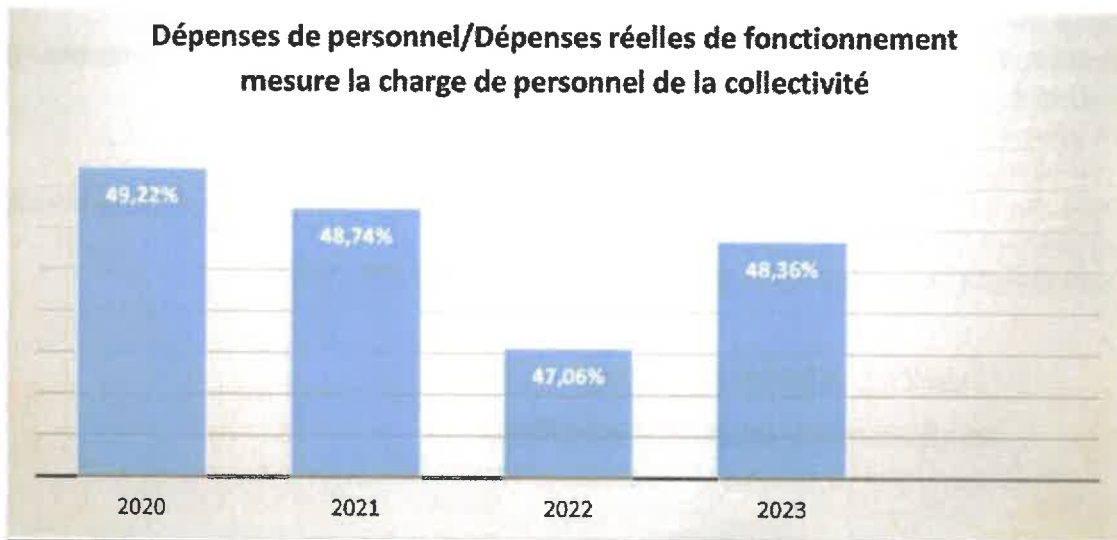
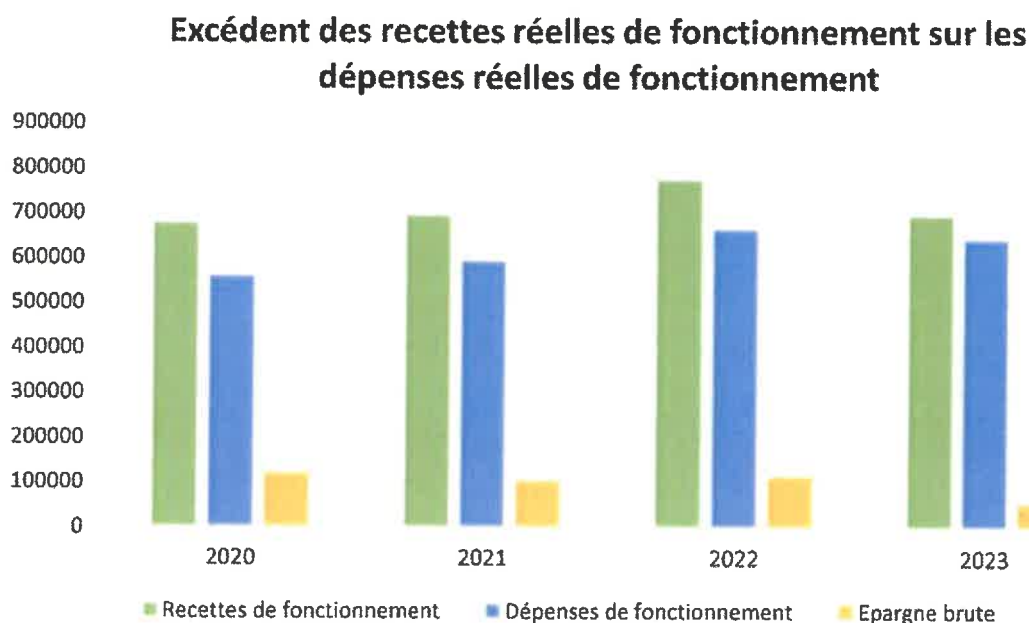
Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Les recettes d'un montant de 590 776,05 € se répartissent de la manière suivante :

- Subventions d'investissement reçues pour 20 185,00 € (chapitre 13) qui émanent du Département pour des travaux de voirie
- FCTVA pour 23 465,52 €
- Taxe d'aménagement pour 10 732,11 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 120 000,00 €
- Excédent d'investissement reporté pour un montant de 416 393,42 €

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023 RECETTES D'INVESTISSEMENT



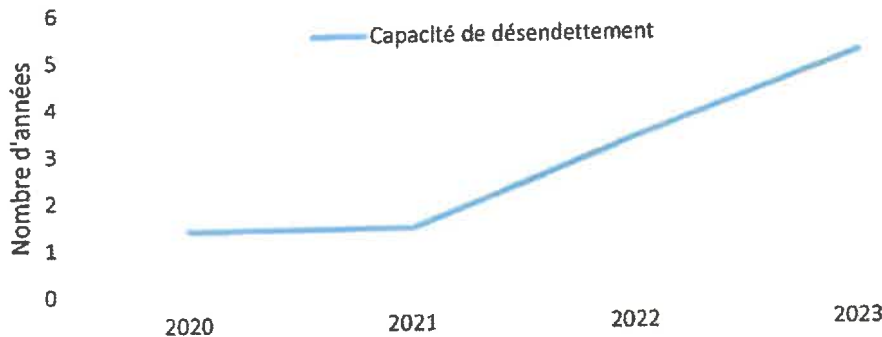
Quelques indicateurs**1) Dépenses de personnel****2) Épargne brute**

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.



### 3) La capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.



Pour rappel, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12.

### III Le budget annexe campings

La Commune gère en direct les Campings Municipaux « Musée » et « Cap Gris-Nez ». Les écritures budgétaires sont en euros hors taxes puisque le service est industriel et commercial selon la comptabilité publique.

#### Résultats d'exploitation pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement (y compris report du résultat de l'exercice 2022)	586 824,00
Dépenses de fonctionnement	162 718,56
<b>Résultats de l'année 2023</b>	<b>+ 424 105,44</b>

#### Récapitulatif des recettes d'exploitation

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
002	Excédent de fonctionnement reporté	155 251,86	227 890,16	+ 46,78 %
013	Atténuations de charges	7 002,66	6 799,11	- 2,99 %
042	Opérations d'ordre			
70	Produits des services	356 525,88	349 716,90	- 1,9 %
75	Autres produits	4 264,60	755,11	- 82,29 %
77	Produits exceptionnels	6 108,66	1 662,72	- 72,78 %
<b>Total des recettes</b>		<b>529 153,66</b>	<b>586 824,00</b>	<b>+ 10,9 %</b>

## Récapitulatif des dépenses d'exploitation

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	71 126,39	68 037,02	- 4,3 %
012	Charges de personnel	67 189,51	84 101,18	+ 25,17 %
042	Opérations d'ordre	81 308,00	0,00	- 100 %
65	Autres de charges de gestion	9 794,20	10 414,52	+ 6,33 %
66	Charges financières	26,08	155,84	+ 497,6 %
67	Charges exceptionnelles	2 127,32	10,00	- 99,53 %
<b>Total des dépenses</b>		<b>241 571,50</b>	<b>162 718,56</b>	<b>- 32,64 %</b>

## Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement (y compris report du résultat de l'exercice 2022)	345 013,55
Dépenses d'investissement	20 259,35
<b>Résultats de l'année 2023</b>	<b>+ 324 754,20</b>

### Restes à réaliser :

Recettes	0,00
Dépenses	0,00

Les recettes d'exploitation font état d'une augmentation de + 57 670,34 € par rapport à l'année 2022. Cela s'explique principalement par l'excédent d'exploitation reporté, les produits des locations ayant légèrement reculé (- 7 079,61 €).

Pour les dépenses d'exploitation, on note une baisse des charges de - 78 852,94 € par rapport à l'année 2022. Ceci est dû principalement par l'absence des écritures de dotations aux amortissements de l'année 2023.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, celles-ci se limitent au résultat d'exécution de l'année 2022 et à l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068).

Pour les dépenses d'investissement, il a été réalisé le remboursement du capital emprunt, les installations d'un chauffe-eau et d'un ballon-mitigeurs, l'achat d'une tondeuse et la réalisation d'une étude zone humide en vue de l'aménagement de l'aire de camping-cars.

Pour rappel, le budget annexe campings municipaux dispose un emprunt contracté auprès du Crédit Agricole en juillet 2022 pour une durée de 36 mois, à taux fixe, en vue de l'acquisition d'un tracteur-tondeuse.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 5 810,38 €.

Vu pour être annexé au compte administratif 2023,

Le Maire,

*Marc Harpau*